

Diagnostic de l'artificialisation et du foncier

Comment votre collectivité peut-elle mieux connaître et piloter l'usage du foncier pour limiter l'artificialisation des sols et optimiser le recyclage urbain ?

Le diagnostic de l'artificialisation et du foncier fournit une photographie précise de l'occupation du sol, des terrains disponibles et des gisements de foncier mobilisables pour la rénovation ou la densification urbaine.

Nature de l'outil

L'artificialisation des sols (transformation des espaces naturels, agricoles ou forestiers en surfaces urbanisées ou imperméabilisées) impacte la biodiversité, la qualité des sols, le climat local et la capacité agricole.

Le diagnostic de l'artificialisation et du foncier permet :

- de comprendre les dynamiques passées et présentes ;
- d'identifier les zones de pression foncière et les espaces mobilisables ;
- de hiérarchiser les interventions sur le foncier existant avant toute nouvelle consommation ;
- de **coordonner les politiques foncières et le recensement des logements vacants** pour favoriser leur remise sur le marché.

L'outil numérique : Mon Diagnostic Artificialisation



Définition : service public numérique développé par la DGALN (Ministère de la Transition écologique et du Logement), pour accompagner les collectivités dans la sobriété foncière et l'optimisation du parc bâti.

Fonctions principales :

1. **Mesurer la consommation passée** d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur 2011-2021 pour identifier les tendances territoriales.
2. **Simuler des scénarios futurs** (2021-2031) afin d'anticiper les besoins en foncier et orienter la planification locale.
3. **Identifier et hiérarchiser les leviers** pour limiter l'artificialisation et optimiser l'usage du foncier existant, notamment les logements vacants.
4. **Préparer le rapport triennal local** sur l'artificialisation et la consommation foncière.

Acteurs et financements

Acteurs mobilisés : collectivités locales, services urbanisme et foncier, EPF, SEM.

Financement : outil public gratuit, financé par le Ministère de la Transition écologique et du Logement.

Mise en œuvre

La collectivité se connecte à la plateforme **Mon Diagnostic Artificialisation**.

- Analyse des **consommations passées** (2011-2021) pour comprendre les dynamiques locales.
- Simulation de **scénarios futurs** (2021-2031) pour anticiper les besoins en foncier et guider les décisions d'aménagement.
- Identification des **actions prioritaires**, en croisant les données avec :
 - le foncier disponible et les friches ;
 - les logements vacants (ex. base LOVAC) pour hiérarchiser la remise sur le marché avant toute nouvelle construction.



En Normandie, il y a 3,74 fois plus de logements vacants que de nouvelles constructions, soulignant le potentiel d'optimisation du parc existant.

Points d'attention et pertinence

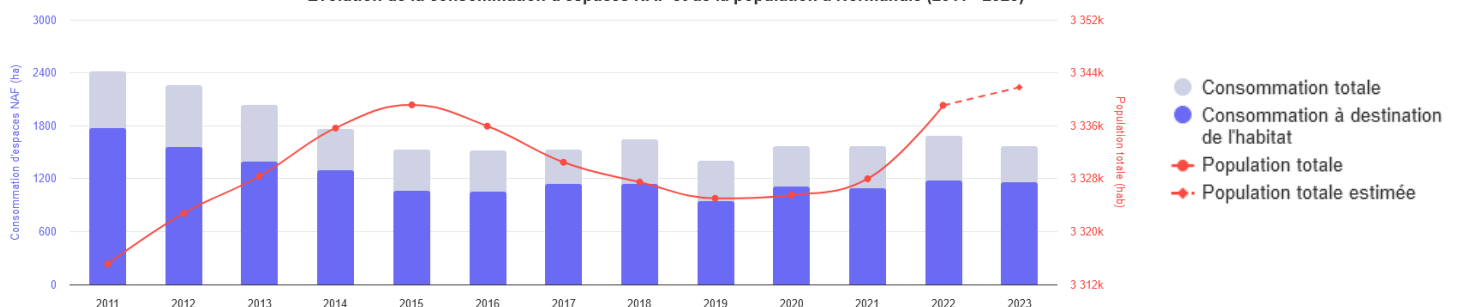
Points de vigilance :

- Interpréter les données localement, en complément d'observations terrain.
- Définir un projet opérationnel concret intégrant le foncier et les logements vacants.
- Croiser les informations avec d'autres indicateurs territoriaux pour hiérarchiser les interventions (densité urbaine, zones naturelles protégées, friches, parc social).

Pertinence stratégique :

- Offre une vision globale et synthétique du territoire, des espaces mobilisés et des logements vacants disponibles.
- Permet de prioriser les leviers d'action : densification, reconversion de friches, mobilisation des logements vacants.
- Soutient la planification locale et régionale (PLU, SCOT, PLH) et la stratégie territoriale de lutte contre l'étalement urbain et le gaspillage foncier.

Évolution de la consommation d'espaces NAF et de la population à Normandie (2011 - 2023)



Plus d'informations

DGALN – Diagnostic Artificialisation